



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-46284>

Département(s) de publication : **05**

Annonce n° **24-46284**

Travaux

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Communauté d'Agglomération Gap - Tallard - Durance

**Type de Numéro national d'indentification :** SIRET

**N° National d'identification :** 20006782500014

**Ville :** GAP

**Code postal :** 05007

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 05

### Section 2 - Communication

**Lien direct aux documents de la consultation :** <https://www.marches-publics.info/mpiaws/index.cfm?fuseaction=dematent.login&type=Dce&Idm=1453713>

**Identifiant interne de la consultation :** A-03-24

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur :** Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non

**Nom du contact :** Mme Aschettino

**Numéro de téléphone du contact :** +33 492531804

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation :**

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** - Formulaire Dc2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) - Formulaire Dc1, Lettre de candidature \_ Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) Lettre de Candidature avec identification de l'opérateur individuel ou des opérateurs composant le groupement ; Présentation d'autres opérateurs économiques pour lesquels, le candidat souhaite que soient également prises en compte leurs capacités professionnelles, techniques et financières (sous-traitants) ; Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11du

code de la commande publique concernant les interdictions de soumissionner Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années. - Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique - Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature. - Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Concernant les références; les informations complémentaires suivantes sont demandées: - Génie épuratoire : La réalisation d'unité de déshydratation mécanique des boues d'usines de dépollution d'eaux résiduaires urbaines réceptionnées au cours des cinq dernières années et d'une capacité minimale de 20 000 Eh (pour l'usine de dépollution) ou 100 kgms/h (pour l'unité mécanique de traitement) - Génie civil : Les études d'exécution et la construction de bâtiment industriel ; Pour chaque référence, chaque candidat établira une fiche où il sera précisé l'identité et les coordonnées du Maître d'ouvrage, le lieu d'exécution avec adresse précise, l'année de réception, le montant du marché, le rôle du candidat, la nature et le montant des prestations effectuées par le candidat, ainsi que les principales caractéristiques techniques, notamment : - Station de dépollution d'eaux résiduaires urbaines : la capacité de la station (en Eh) ou capacité de la déshydratation (en kgms/h), les différentes étapes du traitement, - Génie civil : nature de l'ouvrage, volume/taille L'entreprise ou le groupement devra produire les certificats de compétence professionnelle en cours de validité suivants ou prouver par tout moyen sa conformité à ces certificats. Ces certificats sont établis par des organismes indépendants : - Fntp 211 : Démolition par engin mécanique - Fntp 232 : Travaux de terrassement courants

**Technique d'achat** : Sans objet

**Date et heure limite de réception des plis** : 18/06/2024 à 11:00

**Présentation des offres par catalogue électronique** : Autorisée

**Réduction du nombre de candidats** : Non

**Possibilité d'attribution sans négociation** : Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes** : Non

**Critères d'attribution** : énoncé dans le Rc

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : Rénovation de l'atelier de déshydratation des boues de la station d'épuration de GAP

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 45252140

**Type de marché** : Travaux

**Description succincte du marché** : La communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance souhaite moderniser la file boue de la station d'épuration de GAP. Pour ce faire elle a confié au Bureau d'Etude Eysseric Environnement une mission de maîtrise d'oeuvre pour la rénovation de l'atelier de déshydratation des boues

**Lieu principal d'exécution du marché** : Station d'épuration de Gap Le Moulin du Pré 05000 - gap

**Valeur estimée (H.T.)** : 1200000 euros

**La consultation comporte des tranches** : Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché** : Non

**Marché alloti** : Non

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire :** Oui

**Détail sur la visite (si oui) :** Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière. Le rendez-vous est fixé au portail de la station d'épuration de Gap. Les entreprises prendront rendez-vous auprès de la Cagtd pour fixer le jour et l'heure de la visite

**Autres informations complémentaires :** Il n'est pas prévu de décomposition en lots au regard des difficultés techniques d'exécution. En effet, pour assurer le bon fonctionnement d'un bâtiment industriel aussi complexe qu'un traitement des boues à installer dans une station d'épuration existante devant être maintenue en fonctionnement, la construction du génie civil et sa fonctionnalité par rapport à l'installation des nombreux équipements qui composent les filières de traitement ne peuvent être dissociées. Dans le cas présent, la séparation de l'opération en plusieurs lots n'est donc pas possible. Le marché ne comporte donc qu'un unique lot. Le présent marché est divisé en 5 phases  
Phase 1 - Préparation -Etudes générales  
Phase 2 - travaux du nouveau traitement de déshydratation  
Phase 3 - Mise en route et essais de fonctionnement en centrifugation en direct  
Phase 4 - Installations des nouveaux équipements d'épaississement  
Phase 5 - Mise en route et essais de fonctionnement en configuration complète. Le marché débute à compter de l'ordre de service prescrivant de commencer la première phase. Le délai d'exécution est proposé par le candidat dans son offre. Le candidat pourra proposer une offre variante s'il le souhaite, sans que celle-ci soit accompagnée d'une offre de base. Le nombre de variante proposée est limité à 1 variante. L'offre variante proposée par le candidat respectera par ailleurs les exigences minimales définies au paragraphe « Variante libre » du CCTP. Les prestations seront rémunérées par application du prix global forfaitaire. Les prix sont révisibles conformément au CCAP. En cas de groupement, le mandataire du groupement est obligatoirement le prestataire ayant les compétences de génie épuratoire. Une retenue de garantie de 5,0 % du montant initial du marché (augmenté le cas échéant du montant des avenants) sera constituée. Cette retenue de garantie sera prélevée sur le montant de chaque acompte par le comptable assignataire des paiements. Cette retenue de garantie peut être remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande. En revanche, il ne sera pas accepté de caution personnelle et solidaire

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 18/04/2024